

Council Member Inquiry Form
Demande de renseignement d'un membre du Conseil

Submitted at : Transportation Committee **Présenté au:** Comité des transports

From/Exp.: Councillor/Conseiller P. Clark	Date: December 6, 2012 Date: le 6 décembre 2012	File/Dossier : TRC 12-12
To/Dest.: Deputy City Manager, City Operations/ Directeur municipal adjoint, Opérations municipales cc: Deputy City Manager, Planning and Infrastructure / directrice municipale adjointe, Urbanisme et Infrastructure		
Subject/Objet: City Policy for Disposal of Vehicles and Timing of a New Purchase / Politique municipale en matière d'élimination des véhicules et date d'achat de nouveaux véhicules		
Inquiry: <p>The present policy is that vehicles are disposed of at the end of their 'useful' life. This is a moving target. What determines this decision?</p> <p>Further, recently there has been some change in the disposal policy, can you elaborate?</p> Demande de renseignement: <p>La présente politique vise à ce que les véhicules soient éliminés à la fin de leur durée de vie utile. Cet objectif peut changer. Qu'est-ce qui détermine la décision?</p> <p>De plus, la politique sur l'élimination des véhicules a récemment fait l'objet de modifications. Pouvez-vous nous en dire plus?</p>		
Response (Date: February 21, 2013) <p>The Fleet Services Branch of the Public Works Department replaces vehicles based on their optimal lifecycle as outlined in the policy for replacement of the City's fleet. It is based on two main factors which are the usage (kilometres travelled or hours of service) and the age of the vehicle. For example, the standard set as the optimal lifecycle for a light vehicle such as a sedan or half-ton pickup vehicle is 160,000 kilometres or seven years, whichever comes first.</p> <p>As part of the regular 3-year review of all Corporate Administrative policies and in consultation with Corporate Business Services, updates to the "Disposal of Fleet Vehicles and Equipment" policy are pending.</p>		

Réponse (Date: le 21 février 2013)

La Direction des services du parc automobile des Travaux publics remplace les véhicules en fonction de leur cycle de vie optimal, conformément à la politique de remplacement des véhicules de la Ville. Ce cycle de vie est calculé au moyen de deux facteurs principaux : l'usage (kilomètres parcourus ou nombre d'heures de service) et l'âge du véhicule. Par exemple, la norme établie correspondant au cycle de vie optimal d'un véhicule léger, comme une berline ou une camionnette d'une demi-tonne, est de 160 000 kilomètres ou sept ans, le premier des deux prévalant.

Dans le cadre de l'examen régulier de toutes les politiques administratives de la Ville qui a lieu tous les trois ans, et après avoir consulté les Services des affaires municipales, la « Politique d'aliénation des véhicules et des équipements du parc automobile » sera bientôt mise à jour.

Standing Committees / Commission Inquiries / Demande de renseignements des Comités permanents / Commission :

Response to be listed on the Transportation Committee Agenda of 4 March 2013.

La réponse devrait être inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Comité des transports prévue le 4 mars 2013.